

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-080

du 27 septembre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché portant achat d'une benne amovible ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

La présente décision approuve le marché ci-dessus à intervenir avec :

SOBA

66 EYGRETEAU
33230 – COUTRAS

Montant HT : **27476.00 EUR**

TVA : **20%**

Montant TTC : **32 971.20 EUR**

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 27 septembre 2024
Le président,
Pierre Chevalier

